



Est ce légal?? discrimination a la location

Par **boulette_old**, le **08/08/2007** à **15:18**

Etant étudiant dans une école d'ingénieur je louais jusqu'à présent dans une résidence à proximité de l'école, et depuis cet été les 2 et 3ème année n'ont plus le droit de louer dans ces résidences car ils partent en stage en février.

Ma question est donc est-ce légal, je croyais qu'un locataire ne choisissait pas ces locataires sur la durée de sa location du moins pas officiellement et en envoyant une lettre pour justifier leur démarche.

Merci, cordialement mathieu

Par **ly31**, le **12/08/2007** à **22:56**

Bonsoir,

Qui est propriétaire de la résidence dans laquelle vous étiez logé auparavant ??

A vous lire

ly31

Par **boulette_old**, le **16/08/2007** à **21:13**

il s'agit la societe SODERE (Société d'Organisation de Développement et d'Expertise) en Résidences d'Etudiantsa besancon.

Merci de ton interet.

Par **boulette_old**, le **21/08/2007** à **12:35**

Il n'y a personne pour aidez un etudiant??

La rentrée est pour bientôt et j'aimerais bien avoir une reponse, merci.

Par **ly31**, le **23/08/2007** à **16:52**

Bonjour,

Je vais essaye de m'occuper de vous, soyez gentil de me laisser quelques jours (maxi) car je rentre de voyage

A plus tard

ly31

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **10:54**

Bonjour,

J'ai essayé à plusieurs reprises de joindre vendredi 24 la société SODERE à Besançon au : 03 81 48 64 00, ceci afin d'obtenir de plus amples renseignements, mais en vain car toujours occupée

Je vais persister lundi 27 par téléphone et de plus, je vais envoyer un mail à M. Marguet

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de mes démarches

Bonne journée

ly31

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **08:37**

Bonjour,

Comme promis je viens enfin d'obtenir la société SODERE par téléphone

Dans cette résidence de logements étudiants, il y a comme vous le savez une priorité pour les élèves de 1ère année, qui sont de l'ordre de 200 à 250 élèves, ceux ci restant pour une durée d'un an

En ce qui concerne les 2° et 3° année, les élèves restent environ 6 mois dans cette école, et c'est aux élèves de chercher à se loger

La secrétaire m'a fait part qu'en première année, l'école vous fournit "une besace" avec un certains nombres de documents, vous êtes donc en possession de certains renseignements sur la ville, en outre, vous avez les petits journaux locaux, tels que top annonce, paru vendu ...

Malheureusement, je ne peux plus rien faire en ce qui vous concerne, vous devez vous mettre personnellement à la recherche d'un logement

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **boulette_old**, le **28/08/2007** à **09:45**

Merci de votre démarche, je vais donc essayer de chercher un logement par mes propres moyens.

Mathieu